N° 204 — CXXIVme Année | Un numéro: 5 centimes | Vendredi 30 Août 1889.

CONSEIL D'ÉTAT NEUCHATEL

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL

ET DU

VIGNOBLE NEUCHATELOIS

RÉSUMÉ DES NOUVELLES

RÉDACTION : 3, Temple-Neuf, 3

Les lettres non affranchies anonymes ne sont pas acceptées.
On s'abonne à toute époque.

BUREAUX : 3, Temple-Neuf, 3

Les annonces reçues avant 4 heures du soir, paraissent dans le numéro du lendemain.

Journal d'annonces paraissant tous les jours, excepté le Dimanche

LES PRINCIPALES AGENCES DE PUBLICITÉ, SUISSES ET ÉTRANGÈRES, SONT AUTORISÉES A RECEVOIR LES ANNONCES POUR CETTE FEUILLE

Bulletin météorologique. — AOUT

Les observations se font à 7 h., 1 h. et 9 heures

OBSERVATOIRE DE NEUCHATEL

JOURS	Tempér. e. degrés cent. MOYENNE	MINIMUM	MAXIMUM	Baromètre MOYENNE	Eau tombée	Vent domin. DIR.	FORCE	ÉTAT DU CIEL
28	14.5	7.2	18.8	726.6		NE	moy.	clair

Rosée le matin.

OBSERVATOIRE DE CHAUMONT

28	10.6	6.0	14.0	672.5		NE	faibl.	clair

NIVEAU DU LAC :

Du 29 août (7 heures du m.): 430 m. 100
Du 30 » » » 430 m. 080

Du 30 août, **Température du lac :** 17°

Extrait de la Feuille officielle

— Les examens au barreau devant avoir lieu dans le courant du mois d'octobre, les candidats sont invités à se faire inscrire au département de Justice jusqu'au 25 septembre.

— Bénéfice d'inventaire de Fritz-Gottlieb Vœgeli, émailleur, époux de Marie née Von Kœnel, décédé le 5 août 1889, à Valangin, où il était domicilié. Inscriptions au greffe de la justice de paix, à Cernier, jusqu'au samedi 28 septembre 1889, à 5 heures du soir. Liquidation des inscriptions devant le juge, qui siégera à l'hôtel de ville de Cernier, mardi 1er octobre 1889, dès 2 heures après midi.

— Bénéfice d'inventaire de Schmidlin, Louis-Aloïs, célibataire, négociant en vins et restaurateur à Neuchâtel, où il est décédé le 8 juillet 1889. Inscriptions au greffe de paix de Neuchâtel, jusqu'au lundi 30 septembre 1889, à 9 heures du matin. Liquidation des inscriptions devant le juge de paix de Neuchâtel, qui siégera à l'hôtel-de-ville du dit lieu, le mardi 1er octobre 1889, à 9 heures du matin.

— Dans sa séance du 23 août 1889, la justice de paix de la Chaux-de-Fonds a, sur la demande de dame Agathe Sandoz née Perret-Gentil, veuve de Sandoz, Frédéric-Auguste, domiciliée à la Chaux-de-Fonds, nommé un curateur à cette dernière, en la personne de son neveu, le citoyen Robert-Tissot, Charles, fabricant d'horlogerie, au même lieu.

— Dans sa séance du 23 août 1889, la justice de paix du cercle du Locle, siégeant comme autorité tutélaire a, sur la demande du citoyen Perret-Gentil-dit-Maillard, Jules-Frédéric-Olympe, horloger et propriétaire sur le Communal du Locle, lui a nommé un curateur en la personne du citoyen Grosclaude, Henri, agent de droit, au Locle.

— Par jugement en date du 31 juillet 1889, le tribunal cantonal a prononcé la rupture par le divorce des liens matrimoniaux qui unissent les époux Rosette Jörg née Schneider, actuellement en séjour à Grandson (Vaud), et Jörg, Christian-Frédéric, maître-maçon, domicilié à Saint-Aubin.

— D'un acte reçu Auguste Jeanneret, notaire, le 16 août 1889, dont une copie a été déposée et enregistrée le 26 ct au greffe du tribunal civil du Locle, il résulte que le citoyen Cartier, Jules-Etienne, et demoiselle Laure-Adèle Droz-dit-Busset, domiciliés les deux aux Brenets, ont conclu un contrat de mariage dérogeant au régime de la communauté légale tel qu'il est établi par le code civil neuchâtelois.

— Conformément à l'article 810 du code civil, il a été fait dépôt le 26 août, au greffe de la justice de paix de la Chaux-de-Fonds, de l'acte de décès de Augsburger, Edouard, fils de David, originaire de Langnau, époux de Marie née Rufenacht, quand vivait propriétaire à La Chaux-de-Fonds, décédé le 19 août 1889, dans l'établissement de santé de la Waldau (Berne), où il était en traitement. Ce dépôt est effectué en vue de faire couvrir les délais pour l'acceptation de la succession du défunt.

PUBLICATIONS COMMUNALES

Commune de Neuchâtel

MISE AU CONCOURS

pour la fourniture des effets d'habillements ci-après, à l'usage des gardes-communaux, savoir :

1° 12 capotes avec pèlerine;
2° 13 pantalons;
3° 13 vareuses (modèle militaire).

S'adresser dès le 26 au 31 courant à la Direction soussignée, où les soumissionnaires pourront prendre connaissance des modèles et des conditions de concours.

Neuchâtel, le 22 août 1889.

Conseil communal.

IMMEUBLES A VENDRE

M. Ephraïm BOVET offre à vendre les vignes qu'il possède aux Bugnons, rière Colombier, d'une contenance totale d'environ **45 ouvriers** et formant deux parcelles de grandeur à peu près égale. Ces vignes, de première qualité, sont dans une situation très favorable, sur la route cantonale de Colombier à Areuse.

Pour tous renseignements, **s'adresser à MM. Jean Grellet,** ou **Paul Barrelet, notaire, à Colombier.**
(N. 899 Ce)

A VENDRE

de gré à gré, **un pré au Paquier, aux Sagnes,** rière Boudry, article 1689 du cadastre, contenant 2943 mètres carrés. Limites : Est et Nord, Le Belmont; Sud, le ruisseau des Sagnes; et Ouest, A. Christinat.

S'adr. aux notaires Baillot, à Boudry.

A VENDRE

à Neuchâtel, à proximité de la gare, une jolie propriété, consistant en maison d'habitation de construction récente, contenant 4 chambres, cuisine et dépendances, et environ 8 ouvriers de terrain en nature de jardin et vigne; nombreux arbres fruitiers. S'adresser au bureau de la feuille. 797

ANNONCES DE VENTE

A vendre des lits sapin et noyer, paillasses à ressorts, literie, bureau, canapé damas, tables rondes noyer et autres, pendule, seilles à savonner, crosses à lessive, haches, scies, fers à gauffres, à bricelets et à beignets, feuilles à gâteaux. Layettes pour horlogers et beaucoup d'outils. Sablons 1, au 3e étage, à droite.

Pour cause de départ, on offre à vendre :

1° Une obligation hypothécaire en 1er rang de fr. 7000, intérêts 4 1/2 % l'an.

2° Deux obligations de la Commune de Colombier de fr. 500 l'une, intérêts 4 % l'an.

S'adresser en l'Etude du notaire Jacot, à Colombier. (N. 937 Ce.)

Demandez partout les

BISCUITS

de l'Anglo-Swiss Biscuit Co Winterthur.

Se méfier des contrefaçons. (H-2746 Z)

CHALEUR CHALEUR

LE MOYEN LE PLUS EFFICACE

pour combattre les grandes chaleurs et tous les malaises qui en résultent en voyage; il faut faire usage du

VÉRITABLE

ALCOOL DE „MENTHE AMÉRICAINE"

de R. HAYRWANDT & Ce, Burlington (E.-U.)

Se trouvre au dépôt général (Jules LECOULTRE, à Genève)

ainsi que dans toutes les bonnes maisons de

Droguerie, Pharmacie, Épicerie

CHALEUR CHALEUR

MELROSE

RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

Le MELROSE rend positivement aux cheveux gris, blancs et flétris, leur couleur de première jeunesse. Se vend en flacons de deux grandeurs à des prix très modiques. Se trouve chez les Coiffeurs et Parfumeurs, 92, Bd Sébastopol, Paris.

Se trouve à Neuchâtel chez HEDIGER, coiffeur, et chez J. KELLER, coiffeur.

UN DEMI-SIÈCLE DE SUCCÈS

50 RECOMPENSES DONT 15 DIPLOMES D'HONNEUR & 14 MEDAILLES D'OR

L'ALCOOL DE MENTHE

DE RICQLÈS

infiniment supérieur à tous les produits similaires

est le seul véritable.

Infaillible contre les indigestions, maux d'estomac, de cœur, de nerfs, de tête. — Excellent pour la toilette, la bouche et les dents. — Indispensable pour **dissiper la soif** et calmer les défaillances de toute nature, et laissant dans la bouche une délicieuse fraîcheur.

Fabrique à Lyon, Cours d'Herbouville 9, Maison à Paris, rue Richer 41.

Dépôt dans les principales pharmacies, drogueries, parfumeries, épiceries fines. — Se méfier des imitations et exiger sur l'étiquette de chaque flacon la signature de **H. DE RICQLÈS.**

BIJOUTERIE HORLOGERIE ORFÈVRERIE
Beau choix dans tous les genres

Ancienne Maison JEANJAQUET & Cie.
Fondée en 1833

A. JOBIN
Successeur
Maison du Grand Hôtel du Lac
NEUCHATEL

A VENDRE une jolie collection de timbres-postes (environ 1200). S'adresser chez M. Verdan, Bazar Neuchâtelois.

Bouteilles et tonneaux de différentes grandeurs, à vendre d'occasion, route de la Gare 1, chez M. E. Knöry. — A la même adresse, on demande à louer pour tout de suite un appartement de 3 pièces.

BEAU CHOIX
D'HORLOGERIE DE POCHE
ET
POUR APPARTEMENTS

Fabrication. — Vente. — Réparations.

ED. BARBEZAT,
rue de l'Hôpital 18, au 1er étage,
Neuchâtel.

Bons Exposition Paris de Fr. 25

Tirages : 31 août, 30 septembre et 31 octobre. — Gros lots : fr. 500,000, 100,000, etc. — Prix sans tickets : fr. 12.

COURT & Ce, changeurs, Neuchâtel.

Malaga doré, d'importation directe. Certificat d'origine à disposition. 1 fr. 50 la bouteille.

Bitter ferrugineux au quinquina véritable, dont la supériorité est constatée par des certificats de la ville.

Sirop pectoral de Dessesarz, contre la toux et la coqueluche, à 1 fr. et 1 fr. 50 le flacon.

Essence de Salsepareille condensée ; dépuratif du sang le plus apprécié, à 1 et 2 francs.

Alcool de Menthe et Camomilles, à 1 fr. et 1 fr. 75.

Vin de coca composé, contre les crampes et les indispositions de l'estomac, 1 fr. 50.

Liqueur d'Eucalyptus, fortifiant les gencives maladives et servant comme Eau dentifrice par excellence, 1 fr. le flacon.

Tablettes au jus de réglisse, 30 centimes l'once.

A la pharmacie FLEISCHMANN.

DÈS AUJOURD'HUI

GRANDE MISE EN VENTE DE TOUTES LES MARCHANDISES

DES MAGASINS DU

COIN DE RUE

Place du Marché, à NEUCHATEL

Pour cause de départ et remise de bail

Étant décidé de quitter Neuchâtel très prochainement et mes locaux déjà disposés pour un autre commerce, je mettrai en vente, dès ce jour, tous les articles dont je me suis occupé, tant en gros qu'en détail, depuis fort longtemps et consistant surtout dans les spécialités qui suivent : **Tissus pour robes de tous les genres imaginables, noirs et couleurs et pour toutes saisons, Cotonnades, Milaines, Flanelles, Coutils de lit et matelas, Indiennes, Draperies, Confections pour dames, Couvertures et Tapis, Mouchoirs, etc., et tout spécialement un choix immense en Toileries, Nappes et Serviettes, Essuie-mains et Torchons, Enfourrages blancs et couleurs, Literies, Plumes et Duvets.**

Je m'abstiendrai de toute indication de prix, ceux-ci se feront bien en dessous du coût, le terme de ma liquidation étant relativement très restreint.

J. PICARD.

Une foule considérable de coupons seront vendus à des prix dérisoires.

PIANO Un bon piano est à vendre, rue de la Treille n° 9

PATÉS FROIDS

de toutes grandeurs

chez

GLUKHER-GABEREL

CONFISEUR

Le meilleur reconstituant pour les constitutions débilitées et qui répond à la grande question d'alimenter les malades. La Peptone Kemmerich est indispensable à tous ceux qui souffrent de l'estomac, aux faibles et aux convalescents. L'article s'emploie avec grand succès dans les principaux hôpitaux et est recommandé par les premières autorités en médecine.

Dépôts dans les pharmacies, drogueries, magasins d'épicerie fine et comestibles.

(H-1421-Q)

E. SCHOUFFELBERGER

CORCELLES

près Neuchâtel

Toiles coton.
Toiles fil.
Toiles mi-fil.
Nappage.
Serviettes.
Essuie-mains.
Limoges.
Indiennes.
Oxfords. 4
Cotonnes.
Peluches et Molletons.

Epicerie, Fruits et Légumes

Rue Pourtalès n° 10

Vin rouges, blancs et liqueurs
Pâtes d'Italie et suisses.
Huile d'olives.
Conserves alimentaires de bonne qualité, à un prix favorable.

Se recommande,

Charles FAVARGER.

FARINE pour bétail et SONS

en belle qualité, à bas prix et en marchandise toute fraîche, chez Rodolphe Kuster, boulanger, à la Cassarde.

A VENDRE

de gré à gré

un beau mobilier de café et un beau billard avec accessoires. S'adresser au bureau du journal. 772

35 **Feuilleton de la Feuille d'avis de Neuchâtel**

BOUCHE CLOSE

PAR

LÉON DE TINSEAU

Godefroid se tut, tenant toujours dans sa main le poignet robuste de son ami. Il songeait, avec l'envie instinctive du mourant, que ces artères, dont il sentait l'ondulation rythmée, battraient encore bien des millions de fois, sans doute, après que les siennes seraient devenues immobiles pour jamais...

Soudain il lui sembla qu'un orage naissait sous ses doigts. L'harmonie saine du flux et du reflux vital était troublée; la tempête tourmentait les vagues de ce sang jeune. Presque au même instant une voiture que Patrice avait entendue le premier s'arrêta devant le perron : elle ramenait Jenny. Sur les marches qui conduisaient à l'étage, des pas précipités retentirent : la tempête redoubla. De l'autre côté de la porte, la jeune femme interrogeait avec une vibration nouvelle dans sa voix :

— Il est arrivé ?

La porte tourna très doucement sur ses gonds. Celle qui l'ouvrait, fidèle au devoir jusqu'au bout, s'était souvenue qu'elle entrait dans la chambre de son mari condamné à mourir bientôt. Mais depuis qu'elle avait paru, le malade ne sentait plus le pouls de Patrice sous ses doigts. Le sang du jeune homme venait de s'arrêter dans ses veines : son secret n'était plus à lui seul....

— Bonjour, Patrice !

— Bonjour, madame !

Ce fut tout. Leurs yeux se rencontrèrent sans se troubler sous le regard de Godefroid. Leurs mains, sans hésitation, allèrent au-devant l'une de l'autre. Deux amis dont les années auraient blanchi la tête auraient montré moins de calme en se retrouvant après une courte séparation. Patrice n'eut pas un frémissement sur ses traits, pas un tremblement dans sa voix, car il arrivait cuirassé contre toutes les émotions de la vie ou de la mort, préparé pour toutes les surprises.

Mais il venait, sans le savoir, de livrer son secret. Godefroid n'avait plus de questions à faire : le sacrifice qu'il avait accepté sans le voir quand la passion l'aveuglait, il en comprenait à cette heure toute l'étendue, tous les généreux mensonges, car l'éblouissante clarté qui précède l'ombre éternelle commençait à briller pour lui. Il n'était plus égoïste, ni soupçonneux, ni jaloux. Il n'était plus rien qu'un homme rempli de généreux instincts, redevenu bon à l'approche de la minute suprême. Une fois encore, avant de quitter ce monde, il allait se donner la joie de travailler au bonheur des autres. Mais, tout d'abord, il avait besoin de réfléchir.

Après quelques détails demandés au voyageur sur sa traversée, sur son existence en Algérie, sur son exploitation du Telagh, Godefroid voulut rester seul, se disant fatigué.

— Va voir notre jardin, dit-il à Patrice. Faites-en les honneurs, chère amie, et surtout montrez-lui nos belles Pyrénées. Les découvre-t-on bien aujourd'hui ?

O'Farrell écoutait ces paroles avec une stupéfaction tellement évidente, que le malade eut un pâle sourire. Pour la première fois depuis son arrivée à Pomeyras, Patrice voyait combien la mort avait avancé son œuvre. Godefroid délivré de cette jalousie, plus forte jadis que toute amitié, que toute confiance ! Godefroid lui ménageant un tête-à-tête avec Jenny !

— Hélas ! pensa-t-il. Quel symptôme plus certain pourrait annoncer que l'heure est proche !

A voir les deux promeneurs errer dans le jardin, la tête baissée, sans ouvrir la bouche, on aurait deviné facilement qu'ils avaient peu de cœur à la promenade. Après un long silence, la jeune femme dit ces paroles où se montrait la pensée qui l'occupait avant toutes les autres :

— Si vous saviez comme je l'ai soigné, comme j'ai tâché d'être bonne, dévouée pour lui, dès le premier jour, dès la première minute ! Que n'étiez-vous là ! Vous auriez vu que j'ai fait de mon mieux pour... pour tenir ce que je vous ai promis. Et tout cela pour en arriver où nous sommes, si tôt !

Patrice frémit, songeant que le supplice d' « être là » aurait dépassé la mesure de ses forces. Plutôt, mille fois, l'exil solitaire du Telagh ! Il répondit, ému par les larmes de tendre pitié qu'il voyait dans les yeux de sa compagne :

— Soyez en paix. Je sais qu'aucune autre main que la vôtre n'aurait prolongé sa vie aussi longtemps.

— Hélas ! fit-elle en soupirant, plût à Dieu qu'il me fût donné de partir à sa place ! Volontiers j'accepterais l'échange.

Le jeune homme marchait la tête baissée, ne trouvant rien à dire. Que pouvait-il répondre qui ne fût un outrage envers l'ami mourant, ou une ironie envers celle qu'il avait condamnée à vivre sans bonheur ? Ils continuèrent leur triste promenade, perdus dans leurs pensées, ou plutôt dominés par l'écrasante, l'unique vision de l'heure sombre dont chacun de leurs pas, où qu'ils allassent, les rapprochait. Ils sentaient que tout avait tourné contre eux, que tout devenait inutile à eux-mêmes aussi bien qu'à Godefroid. Mais, pour Patrice, l'avenir était plus désolant encore. Un serment qu'il n'avait point oublié lui défendait même ce sacrilège espoir dont les cœurs les plus nobles sont hantés parfois, à la vue d'une tombe qui se creuse... Pour ne pas succomber sous le poids d'un chagrin sans consolation, il se répétait tout bas ces mots du Père Chrysostome, qui l'avaient soutenu le soir de son arrivée au Telagh :

— Ce qui a été fait a été bien fait.

Mais les paroles que sa bouche prononçait tout bas n'étaient pour lui qu'un écho révoltant par son ironie. Dans son cœur troublé, le vide d'une existence manquée apparaissait, de minute en minute, plus désespérant et plus sombre.

XXV

Le lendemain, dans la matinée, avant l'heure où il avait coutume de recevoir la première visite de Jenny, Godefroid fit en sorte de pouvoir entretenir Patrice seul à seul.

— Je me sens un peu mieux ce matin, dit-il. J'ai pu dormir quelques instants, car tu m'as donné hier un bon remède par la joie de te revoir. Quand je songe que, sans cette visite, j'allais !... Mais, grâce au ciel, je ne quitterai pas ce monde en laissant derrière moi la trace indélébile du plus effroyable égoïsme. Est-il possible que j'aie permis, que j'aie voulu, que j'aie fait tous ces actes cruels ! Ah ! mon ami ! L'amour est ce qu'il y a de plus redoutable dans la vie, car non seulement il amène à commettre des crimes, mais encore il fait considérer ces crimes comme

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec M. Calmann-Lévy, éditeur, à Paris.

ÉPILEPSIE

Après avoir employé inutilement toutes espèces de choses, nous nous sommes adressés à la Polyclinique privée, à Glaris, qui par son traitement a guéri le garçon Walter d'Epilepsie. Marie ZURFLUH, à Erstfeld. Brochure gratuite. Des médecins patentés. 2500 guérisons légalisées. S'adresser à la Polyclinique privée, à Glaris.

POTAGERS

Chez **J.-B.-E. Koch,** rues du Seyon et Trésor, potagers de toutes dimensions, pour ménages, restaurants, pensionnats ; feu dirigeable à volonté, garnissage spécial.

Un grand assortiment d'ustensiles en fer battu, fer émaillé, cuivre, etc., s'adaptant à ces potagers, est à disposition.

SAVON CENTRIFUGÉ

à l'acide phénique

de HEINE

désinfectant énergique et préservatif contre les maladies contagieuses.

Dépôt : pharmacie JORDAN.

A VENDRE

Graisse de char blonde en boîtes de 5 à 7 kilos ;

Graisse à cuir jaune en boîtes de 1/4 kilo. Toute première qualité.

Chez **Marty-Joss,** Chavannes 10, Neuchâtel.

Au magasin BEAUJON

1, PLACE PURRY, 1

Reçu une belle partie de cigares de la Havane « La Flor de Varzes & Cª » (tabac gras et bien mûr, dernière récolte), à 16 francs le caisson de 50 pièces.

BASSE-COUR

de M. J. CARBONNIER, à Wavre

Poulets de grains, de 3 fr. à 4 fr. pièce.
Forts canetons, à 3 fr. 50 pièce.
Envoi contre remboursement.

Téléphone

826 A vendre de suite, pour cause de départ, divers meubles, très bien conservés, ainsi qu'un potager presque neuf et des ustensiles de cuisine. S'adresser au bureau de la Feuille d'avis.

ON DEMANDE A ACHETER

ON DÉSIRE REPRENDRE

un magasin ou petit hôtel

dans le Vignoble neuchâtelois ou canton de Vaud, pour novembre 1889 ou mars 1890. Adresser les offres sous chiffre O. 4799 L., à Orell, Fussli & Cᵉ, à Lausanne. (O. 4799 L.)

APPARTEMENTS A LOUER

A louer de suite un logement de deux chambres, cuisine, galetas, eau, pour le prix de 20 francs par mois. S'adresser à E. Joseph-dit-Lehmann, bureau d'affaires, Place d'Armes 5.

Pour Noël prochain, un logement au centre de la ville et au soleil levant, logement composé de 4 chambres, cuisine, chambre à serrer et cave.

S'adresser à J.-Albert Ducommun, agent d'affaires, Neuchâtel.

Pour de suite, un logement situé au centre de la ville, composé de deux chambres, cuisine avec eau sur l'évier, et galetas.

S'adr. à **J.-Albert Ducommun, agent d'affaires**, à Neuchâtel.

A louer pour Noël 1889 :

1° Un logement, rue Pourtalès, 2ᵉ étage, 4 chambres et dépendances ;

2° Un dit, Crêt du Tertre, 4 chambres, jardin et dépendances ;

3° Un dit, rue du Temple-Neuf, 2 chambres et dépendances.

S'adresser à l'Etude H.-L. Vouga, notaire, à Neuchâtel.

A louer, pour de suite ou dès la Saint-Martin, un appartement de 4 pièces avec cuisine, eau sur l'évier et dépendances. Vue sur le lac et les Alpes. Lessiverie dans la maison. S'adresser à L. Meylan, à Cormondrèche.

A remettre, pour Noël prochain, le 2me étage de la maison n° 15, rue de l'Industrie, composé de cinq chambres, chambre de domestique, et belles dépendances. Logement bien distribué, très sain, avec vue sur le lac et les Alpes.

S'adresser au magasin de Jos. Remy, chemisier, sous le Grand Hôtel du Lac.

Pour cas imprévu, à louer un bel appartement de 6 chambres, 2 balcons (Sud et Est). Soleil de trois côtés, jardin, mansardes, etc. S'adresser rue de la Serre n° 2, au 3me.

CHAMBRES A LOUER

Belle chambre meublée pour deux coucheurs rangés. Sablons 1, 3me étage, à droite.

A bas prix, place pour un coucheur soigneux. Rue du Neubourg 16, 2ᵉ étage.

Une belle grande chambre meublée, pour un monsieur. S'adresser à J. Obrist, Treille 6.

A louer, au Val-de-Ruz, à proximité d'une gare, deux jolies chambres meublées, avec pension si on le désire. S'adresser à Mlle Richard, modiste, rue du Trésor, Neuchâtel.

Jolie chambre meublée ; belle vue sur le lac; pension si on le désire. Faubourg du Lac n° 5, 3me étage.

Grande mansarde, meublée ou non, se chauffant et exposée au soleil. S'adresser rue de la Serre 3, rez-de-chaussée.

A louer, le 1er septembre, à un monsieur, une chambre meublée, indépendante. Faubourg du Lac 12, au 3me.

A louer deux belles chambres, utilisées actuellement pour bureaux. S'adresser à Mme Rava, Concert 4, au 1er, sur l'entresol.

A louer une belle chambre meublée, rue des Moulins 16, 1er étage.

Jolie chambre meublée pour un monsieur, rue du Seyon 28, 2me étage, à droite.

Chambre meublée à louer, pour un monsieur. S'adresser rue de l'Oratoire 1, 2me étage.

LOCATIONS DIVERSES

A louer un petit magasin pouvant être utilisé pour n'importe quelle industrie, dépôt ou habitation. S'adresser lithographie Gendre, rue du Coq d'Inde n° 26.

CAFÉ A LOUER

Ensuite de décès, on offre à louer immédiatement ou pour Saint Martin, 11 novembre prochain, dans un des villages les plus importants du Val-de Ruz, un café bien achalandé, avec logement dans la même maison. On offre aussi à vendre le matériel nécessaire pour l'exploitation de cet établissement.

S'adresser au notaire C.-A. Montandon, à Cernier. (N° 942 Cᵒ)

ON DEMANDE A LOUER

On demande à louer, de préférence dans le bas de la ville, un petit logement de 2 ou 3 pièces, dans les prix de 400 à 500 francs. Déposer les offres au bureau de la feuille d'avis, sous les initiales C. P. 827.

OFFRES DE SERVICES

Une jeune fille cherche à se placer tout de suite comme aide dans un ménage. S'adresser Terreaux 1, au second.

Une jeune fille âgée de 16 ans, qui désire apprendre le français, cherche une place de bonne d'enfants ou comme aide dans un ménage. Entrée immédiate. S'adresser à Mlle Mæder, chez M. Pavid, Raffinerie 2, Neuchâtel.

Une jeune fille

demande pour de suite une place comme sommelière dans un café ou brasserie. S'adresser au bureau du journal. 821

DEMANDES DE DOMESTIQUES

On demande, pour le 1ᵉʳ septembre, une jeune fille propre et active, sachant faire la cuisine. S'adresser chez Mademoiselle Jeanrenaud, rue de la Treille 10.

ON CHERCHE

pour les soins à donner à deux enfants, une ***bonne catholique,*** de préférence une personne de 25 à 30 ans. Sans les meilleurs renseignements, inutile de se présenter. S'adresser directement, en envoyant la photographie, à Mme Borsinger-Hauener, Schœneck, près Beckenried.

On demande, pour Interlaken, une domestique sachant faire une bonne cuisine bourgeoise. Preuves de moralité sont exigées. S'adresser boulangerie veuve Marchand, rue J.-J. Lallemand 7, Neuchâtel.

OFFRES & DEMANDES D'EMPLOI

On désirerait placer un jeune homme ayant fait un apprentissage de jardinier, dans une maison particulière, comme aide-jardinier ou pour faire les commissions. S'adresser chez Mme veuve Henry, au Petit-Cortaillod.

ON CHERCHE

pour un jeune homme de 18 ans, qui a fait son apprentissage à Berne et qui peut être recommandé sous tous les rapports, une place de ***commis*** ou ***volontaire*** dans la Suisse française, pour se perfectionner dans cette langue.

Adresser les offres aux initiales H. 3112 Y., à ***Haasenstein & Vogler, à Berne.***

UN JEUNE HOMME

désirant se perfectionner dans la langue française, aimerait se placer pour le 15 octobre, comme **commis** ou **volontaire** dans une maison de commerce. Bons certificats à disposition. Adresser offres sous **chiffre Hc. 2518 M. à MM. Haasenstein & Vogler, Montreux.**

On demande, pour le 1ᵉʳ septembre, un ouvrier jardinier. S'adresser à la Corbeille de fleurs, Terreaux 8.

Une fille d'honorable famille, qui a appris la profession de modiste, cherche à se placer comme ouvrière dans un atelier de modes, où elle pourrait apprendre le français. Entrée à volonté. S'adresser pour d'autres renseignements à Madame Künzli, établissement de teinturerie, à Zofingue.

On demande, pour Berne, dans une petite famille, une jeune servante protestante, désireuse d'apprendre le bon allemand. Service facile. Bonnes recommandations exigées. Adresser les offres avec indication du salaire, sous les initiales ***H. 3104 Y.,*** à l'office de ***MM. Haasenstein & Vogler, à Neuchâtel.***

POUR LONDRES

On cherche, pour tout de suite, une jeune fille neuchâteloise, connaissant le service de bonne d'enfant et celui des chambres. Bonnes recommandations sont indispensables. S'adresser à Madame Wieland, Véranda, Berne.

OBJETS PERDUS OU TROUVÉS

Perdu, de Saint-Blaise aux Fourches, dimanche 18 août, médaillon et cheval d'argent (breloques). Rapporter, contre récompense, Maujobia 1.

AVIS DIVERS

Un jeune homme ayant fréquenté le Gymnase littéraire, désirerait prendre des leçons d'allemand et d'italien pendant le mois de septembre. Prière d'adresser les offres au bureau du journal sous chiffre G. C. B. 828.

ÉCOLE FRŒBEL

Mlle Clerc rouvrira son école, Evole 9, dès la fin du cours normal frœbelien, soit le 16 septembre prochain. Leçons à domicile d'après la méthode Frœbel.

J'ai l'avantage d'annoncer à ma bonne clientèle et au public de Saint-Blaise et environs, que j'ai remis mon **atelier de ferblanterie,** etc., à M. Alfred Virchaux. En conséquence, je viens remercier toutes les personnes qui m'ont honoré de leur confiance, et les prie de bien vouloir la reporter sur mon successeur.

Saint-Blaise, 28 août 1889.

Théophile ACKERMANN.

Me référant à l'article ci-dessus, je viens me recommander au public de Saint-Blaise et des environs pour tous les travaux concernant mon métier, assurant une prompte et bonne exécution.

Alfred VIRCHAUX.

742 **Dans une famille de la ville, on offre chambre et pension à des jeunes gens de bonne famille. — On donnerait aussi les dîners à des jeunes gens fréquentant le Collège.**

S'adresser au bureau de la Feuille d'avis.

LEÇONS DE PIANO

Mademoiselle J. VILLOMMET a recommencé ses leçons. Rue de la Serre n° 4.

SOCIÉTÉ DES SOUS-OFFICIERS DE NEUCHATEL

Dimanche 1er septembre 1889

COURSE A CHASSERAL

en allant par Chaumont

Rendez-vous à 4 3/4 du matin à la route de la Côte (Chemin du Pertuis-du-Sault).

Départ à 5 heures précises.

Le retour s'effectuera par train depuis le Landeron.

Tous les membres et amis de la Société et de la Section de tir sont cordialement invités à prendre part à cette course.

Prière de se faire inscrire auprès des citoyens Auguste David, président, et Louis Mérian, vice-président, magasin F. Bickel-Henriod, Place du Port.

Se munir de vivres.

En cas de mauvais temps, la course sera renvoyée au dimanche suivant.

Le Comité.

Mlle Louise FAVARGER recommence dès aujourd'hui ses leçons de piano et d'anglais ; ayant encore un certain nombre d'heures disponibles, elle accepterait volontiers de nouveaux élèves. S'adresser rue de l'Hôpital n° 22.

Jacques KISSLING

travaillant comme ouvrier relieur Terreaux 5, 2me étage, Neuchâtel, se recommande à ses amis et connaissances pour de l'ouvrage.

— Ouvrage soigné. —

Pour la rentrée des classes, reliure solide de livres d'école.

EXPOSITION UNIVERSELLE

Trois voyages en septembre 1889

BIENNE-NEUCHATEL-PARIS

IIme et IIIme classe

organisés par la **Société des Voyages économiques.**

1er VOYAGE : 6 JOURS A PARIS

ALLER : Départ le 9 septembre. — *RETOUR :* Arrivée le 16 septembre.

2me et 3me VOYAGES : 5 JOURS A PARIS

ALLER : Départs, 18 et 24 septembre. — *RETOUR :* Arrivées, 24 et 30 septembre.

Prix de ces voyages :

1er voyage	de Bienne,	IIme classe	fr. 109 —	IIIme classe	fr. 89 50
»	de Neuchâtel,	»	» 107 —	»	» 88 —
2me et 3me voyage	de Bienne,	»	» 101 —	»	» 82 50
»	de Neuchâtel,	»	» 99 —	»	» 81 —

Comprenant :

1° Le billet d'aller et retour par les trains spéciaux désignés ci-dessus.
2° Le transport aller et retour de la gare de Paris à l'hôtel.
3° Le logement, service et bougie.
4° Deux repas à la fourchette par jour, vin, café avec cognac.
5° Un ticket d'entrée à l'Exposition par jour à Paris.

Le nombre des places est limité.

On souscrit pour ces voyages :

A Berne : à l'Agence de la Société des Voyages économiques, 36, rue Fédérale ;
A Neuchâtel : chez MM. COURT & Ce, changeurs, rue du Concert.

SOCIÉTÉ DE TIR AUX ARMES DE GUERRE

Neuchâtel - Serrières

7ME TIR RÉGLEMENTAIRE

AU MAIL

DIMANCHE 1er SEPTEMBRE 1889

de 8 à 11 heures du matin

Distances : 300 et 400 mètres. — Cibles 180/180 cm.

Munitions sur place à 50 cent. le paquet.

SECONDE EXPOSITION INTERNATIONALE, RURALE ET AGRICOLE

DE LA

SOCIÉTÉ RURALE ARGENTINE

qui s'inaugurera à Buenos-Ayres (capitale de la République Argentine) le 20 avril 1890

se clôturant le 11 mai de la même année

DEMANDE DE LOCAL POUR LES RACES OVINES

Art. 16. — Les exposants présenteront les demandes de local à la Commission Directrice avant les deux mois du jour fixé pour l'ouverture de l'Exposition, s'il s'agit de produits nationaux, et avant six mois si ce sont des produits étrangers.

Art. 17. — Les demandes de local seront faites sur bulletins imprimés, timbrés et distribués par la *Société rurale argentine.*

Les demandes qui ne seraient pas écrites sur ces bulletins ou qui omettraient quelqu'une des données exigées par le règlement seront refusées, ainsi que celles qui seraient présentées en dehors des délais accordés dans l'article antérieur.

Nota. — *On n'admettra que les animaux exposés par les éleveurs ou propriétaires de bergerie, étant prohibée l'admission des intermédiaires au concours.*

Le signataire demande un local pour exposer les animaux de race ovine, dans les conditions détaillées ci-dessus, et il se soumet aux prescriptions réglementaires de l'Exposition.

Les formulaires sont à la disposition des exposants au Consulat argentin.

Le Consul : **C. WUILLE-BILLE, à Neuchâtel.**

PARENTS

814 Dans une **Cure de la Suisse allemande**, on prendrait en pension deux jeunes filles désirant apprendre la langue et s'initier aux travaux du ménage. Conditions avantageuses. S'adresser au bureau d'avis.

FROHSINN
MUSIQUE MILITAIRE

La Société de chant ***Le Frohsinn*** et la ***Musique Militaire*** organisent une course à **MORAT** pour **dimanche prochain 1er septembre 1889.** — Ces Sociétés invitent chaleureusement leurs membres passifs et amis qui désirent participer à cette course, de bien vouloir s'inscrire auprès d'un des membres de chacune des Sociétés ou aux adresses suivantes :

MM. F. Weber, Temple-Neuf; Ruchti, épicier, Saint-Honoré; L. Perret, café de la Tour; A. Cornu, Salles de ventes, Seyon; Kuster, boulanger, Cassardes; Schenker, hôtel du Dauphin, Serrières.

Départ de Neuchâtel par le bateau l'*Helvétie* à 10 heures du matin.

Départ de Morat à 5 1/2 heures du soir et arrivée à Neuchâtel à 7 heures.

Prix du billet : 1 Fr. 50

Prix du dîner à l'*Enge* : 1 Fr. 50.

Les Comités.

Restaurant rue Fleury n° 2.

Gâteau au fromage tous les lundis.
Tripes tous les samedis.

Se recommande,

Marie SANTSCHI.

Leçons de piano

Mlle Hélène de Ribaucourt, rue de la Place d'Armes n° 3, recommencera ses leçons le **mardi 3 septembre.**

MILDIOU

Les propriétaires de vignes sont priés de réclamer leurs clefs au bureau de M. C.-A. Périllard, rue du Coq-d'Inde 2.

SUCCESSION

Les personnes qui ont des réclamations à adresser à la succession de **Juliana-Josepha Maritz,** décédée à Neuchâtel le 16 août 1889, sont invitées à les déposer au Greffe de paix de Neuchâtel, **jusqu'au 31 courant.**

Neuchâtel, le 23 août 1889.

Greffe de paix.

Paroisse de St-Blaise

Le Conseil de paroisse de Saint-Blaise avise le public que, par suite des réparations du temple,

LES CULTES

du dimanche 1er septembre

auront lieu comme suit :

Eglise nationale, à 9 1/2 heures, **Salle de Justice, au Collège ;**

Eglise indépendante, à 10 3/4 heures, **Salle de Justice, au Collège.**

BUREAU DU CONSEIL.

J. LAUBER

professeur de musique, recommencera ses leçons lundi 2 septembre. Domicile : Rue de la Balance n° 2.

Cours de Piano et de Chant

Mademoiselle DELACHAUX recommence ses cours lundi 2 septembre, route de la Gare n° 4.

Cercle des Travailleurs

NEUCHATEL

COURSE A INTERLAKEN

LE 8 SEPTEMBRE 1889

Prix de la course jusqu'à Därlingen, **Fr. 5,** avec un minimum de 600 participants, **Fr. 6,** de 400 participants.

Listes closes le 4 septembre.

LE COMITÉ.

AVIS MILITAIRE

Toutes les notes concernant l'école de recrues n° 3, à Colombier, doivent être présentées au soussigné avant le **30 courant, à midi.** Passé ce terme, il n'admettra aucune réclamation.

(O 213 N) **EMERY,**
Quartier-maître.

ÉTAT-CIVIL DE NEUCHATEL

Promesses de mariages.

Alfred-Edouard-Paul Bugnot, négociant, de Neuchâtel, et Jeanne-Louise-Marie Humbert, Vaudoise; tous deux domiciliés à Berne.

Johannes Keller, professeur de langues, Bernois, et Hélène-Victoire Comtesse, des Ponts; tous deux domiciliés à Neuchâtel.

Christian Oberli, bûcheron, Bernois, domicilié à Neuchâtel, et Maria Zimmermann, tailleuse, Soleuroise, domiciliée à Brügglen.

James-Henri Loup, entrepreneur, de Neuchâtel, et Louise-Emma Schläppi, Bernoise; tous deux domiciliés à Neuchâtel.

Naissances.

24. Octave-Alexis, à Alcide Evard, horloger, de Chézard, et à Louise-Albertine née Grosjean.

26. Frida, à Charles-Rodolphe Balsiger, tonnelier (défunt), Bernois, et à Maria née Leiser.

27. Giovanna-Agostina, à Giacomo-Filippo-Secondo Defilippi, mineur, Italien, et à Maria-Maddalena née Oberto.

29. Eugène-Paul, à Wilhelm Ammann, menuisier, Thurgovien, et à Emilie née Schnetz.

Décès.

28. Emile Cosandier, fabricant d'horlogerie, époux de Marie-Virginie née Vuilliomenet, de Savagnier, né le 11 août 1834.

Marché de Neuchâtel, 29 août 1889

		De Fr.	à Fr.
Pommes de terre,	les 20 litres,	1 10	
Haricots en grains	»	1 50	
Pommes	»	2 20	
Poires.	»	3 —	
Pruneaux . . .	»	4 —	4 50
Prunes	»	3 50	
Foin nouveau . .	le quintal,	2 50	3 —
Paille	»	3 50	
Choux.	la pièce,	10	
Choux-fleurs . .	»	50	60
Melons	»	50	80
Carottes	le paquet,	05	
Oignons	la douzaine	05	
Œufs	la douzaine,	90	
Raisin	le demi-kilo	60	
Pêches. . . .	»	70	
Beurre en livres,	le demi-kilo,	1 50	
» en mottes,	»	1 25	
Fromage gras,	»	80	
» mi-gras,	»	70	
» maigre,	»	50	
Viande de bœuf,	»	80	85
» de veau,	»	1 —	1 10
» de mouton,	»	85	90
Lard fumé,	»	1 —	
» non-fumé,	»	80	
Foyard	le stère,	12 50	
Sapin	»	9 —	
Tourbe,	les 3 mètres cubes,	17 —	18 —

une chose très naturelle, comme un droit supérieur à tout.

— Que parles-tu de crimes ? dit O'Farrell. Un homme pourra-t-il se flatter d'être juste, si tu ne l'es pas, toi, mon frère, mon ami !

— Ton ami ! Tu trouves que je me suis comporté avec toi comme un ami ? Tu n'es pas difficile ! Mais patience ! ne te hâte point de me juger avant l'heure qui juge toutes les autres heures d'une vie.

— Calme-toi, tu parles trop.

— Sois, je vais me taire ; mais écoute-moi et accomplis ce que je dirai. Fais atteler et prends le train pour Pau ; tu y seras dans moins de deux heures. Tu verras le notaire dont voici le nom ; il a mon testament. Amène-le avec toi sans perdre une seconde ; qu'il apporte l'acte.

— Mais, fit observer Patrice, tu déranges cet homme inutilement. Quelques lignes de ton écriture valent tous les notaires et tout le papier timbré du monde.

— Non, non ! J'ai du sang de villageois dans les veines. Je ne crois qu'au notaire et au papier timbré. Va, mon vieux camarade ; pas de procès après moi ! Tu peux être ici vers cinq heures. Surtout ramène Maubourguet, *mort ou vif.* Je serai sur les charbons ardents jusqu'à ce que tout soit en ordre.

— Calme-toi. Je pars à l'instant même. Tu ne veux pas ?... Mon Dieu ! ce n'est pas le voyage de Pau qui m'effraye ; c'est l'ennui de te quitter pour une demi-journée. Tu ne veux pas que j'envoie un télégramme, tout simplement ?

— Non. Si le télégramme se perdait en route !... Si le notaire n'était pas chez lui ! Toi, tu le trouveras ; tu l'amèneras de gré ou de force. Quand je l'aurai vu, quand j'aurai fait ce que je veux faire, j'aurai le cœur déchargé d'un gros poids. C'est un malheur pour un homme, vois-tu, d'aimer trop passionnément et d'aimer trop tard. Souviens-toi de cette parole un jour : elle m'excuse. Maintenant viens m'embrasser, dit qu'on attèle et pars.

Les deux amis s'accolèrent, et, plus tard, la consolation de l'un d'eux fut le souvenir de cette étreinte qui ravivait leurs meilleurs jours de tendresse.

Patrice ne voulut pas faire atteler ; il était bon marcheur et la gare était proche. Il s'éloigna d'un pas rapide, ne se doutant guère qu'il laissait madame Sauval à moitié folle de curiosité et d'inquiétude. La bonne dame, en apparence toute à ses devoirs de garde-malade, surveillait d'un œil attentif le champ de bataille de ce Waterloo d'un autre genre où se décidait l'avenir de sa fille — et le sien. Mais, cette fois, Grouchy était arrivé trop vite. Pourquoi l'Algérie n'était-elle pas encore plus loin ! Pourquoi cet O'Farrell maudit venait-il contrecarrer les affaires de Kéméneff !

(*A suivre.*)

CAUSERIE VITICOLE

Le phylloxéra.

(Suite)

LA LUTTE

Après avoir étudié le phylloxéra dans son individualité, l'avoir considéré, suivi dans ses transformations et examiné ses méfaits sur les racines, suivi ses émigrations voulues ou non-voulues, il nous reste un chapitre important, considérable, c'est celui de la *lutte.* Savoir en présence d'un ennemi envahissant quelles sont les digues à opposer, que cet ennemi soit eau, feu, guerre, champignon ou puceron peu importe, la conclusion fatale du problème se résoud toujours « Comment l'arrêterons-nous ? »

La science désintéressée mais active et puissante a fourni des indications, elle a ouvert la route aux hardis lutteurs en leur montrant l'ennemi à nu, en le disséquant dans tous les moments de sa vie.

L'initiative et l'énergie ont saisi cette science, l'ont appliquée, et, par leurs recherches consciencieuses autant que pénibles et ardues, sont arrivées à prouver, à trouver le remède.

Oh ! vous qui dénigrez, qui suivez d'un air grognon et critique les tentatives et les péripéties de la lutte, qui souriez aux échecs, rechignez aux succès et semblez faire tacitement alliance avec le puceron, — venez fouiller dans les annales de la guerre phylloxérique, étudiez les comptes-rendus des états-major de la colonne d'attaque, scrutez les travaux, les revers et les succès, les défaites et les victoires ; et quand vous aurez tout vu, entendu et lu, osez dire que tout est chimère, inventions et utopies ! Osez dire à ces propriétaires de tous pays que le puceron a ruiné, que tout est faux, qu'ils ont vécu dans le monde des songes et que si leurs vignes ont péri c'est que.... mais assez, la cause est plus que gagnée ; revenons à notre sujet.

La lutte ! Pour en comprendre toute l'importance, pour en saisir toutes les difficultés, je me permets de citer quelques pages éloquentes du professeur Fœx, de Montpellier. Cette citation fera peut-être mieux comprendre que toute argumentation la rapidité des invasions phylloxériques, leur malfaisante et irrémédiable influence.

Depuis 1854, époque ou Asa Fitch, entomologiste américain, découvrait les galles phylloxériques sur les feuilles des vignes d'outre-mer, jusqu'en 1867, personne en Europe n'avait pensé à chercher les causes d'un mal inconnu, dont on avait aperçu les premières atteintes dans certains vignobles des deux côtés du Bas-Rhône, dans l'existence d'un insecte puceron. Ce mal en 1867 avait pris des proportions telles, que dans le Comtat, la Crau, Bouches-du-Rhône, sur les Alpines près de Tarascon, l'effroi des vignerons devint général. 1868 et 1869 virent des recherches immenses pour découvrir le mal et enfin arriver au résultat.

« Si en 1863 les premières traces du mal causé par le phylloxéra étaient vaguement entrevues à Pujault dans le Gard, (je cite maintenant les propres paroles du professeur de Montpellier), en 1865, la tache de Roquemaure s'accusait nettement, en 1866, on en reconnaissait plusieurs dans Vaucluse et les Bouches-du-Rhône ; en 1867, ces diverses taches se réunissaient, formant deux vastes étendues, entièrement envahies, tandis que l'on trouvait aux portes mêmes de Bordeaux, dans la Gironde, un nouveau point d'attaque.

« En 1870, presque toutes les vignes de la Provence et une partie de celles du Languedoc sont atteintes ; en 1876, l'arrondissement de Montpellier est envahi vers l'ouest, et vers l'est, le mal est arrivé jusqu'aux Alpes ; au sud il suit le littoral de Saint-Tropez à Cette, et est reconnu en Corse depuis 1873 ; au nord il touche aux portes de Lyon avec quelques taches en avant-garde dans le Beaujolais.

« En même temps il occupe dans le sud-ouest un quart de la Gironde, une partie du Lot et Garonne, de la Dordogne et des Charentes. En 1878 (10 ans après) l'invasion atteint les Alpes-Maritimes, l'Aude, l'Aveyron, les Pyrénées orientales, la Loire, le Puy-de-Dôme, l'Ain, la Saône et Loire et la Côte d'or d'une part, tandis que »... mais assez ; en 1885 un million d'hectares (28 millions d'ouvriers) situés dans cinquante-quatre départements sont atteints en France et cela en dix-sept ans.

Il va sans dire que le puceron n'a pas ménagé les autres pays et nous l'avons vu chez nous arriver à Genève d'abord, puis Neuchâtel. Ce que je vous cite est de l'histoire ancienne pour la France qui,

devant les inerties gouvernementales et les tâtonnements des syndicats et des particuliers, s'est vue mangée complétement et en est venue à faire un compromis, espérons-le durable, avec le phylloxéra en introduisant les plants américains.

C'est vis-à-vis de ces ravages dans les vignobles français que nous pouvons dire à ceux qui se figurent et croient que la vigne peut vivre avec le puceron : Pourquoi les vignerons français ont-ils pris peur, pourquoi ont-ils craint ce pauvre microscopique animal, et arraché leurs vignes? La raison en est bien simple, c'est que sous les chauds rayons du soleil du Midi, la vigueur de l'attaque était plus grande aussi et les vignes ne poussaient plus; des lieues d'étendue, des voyages d'un jour durant sans discontinuer, laissaient voir les ceps noirs et secs couvrant ces espaces immenses comme les sinistres témoins d'un mal implacable. Ils n'ont pas traité, ils ont tâtonné, ils ont fait de l'initiative privée. Aussi que de contradictions, que d'erreurs, de balivernes entassées, pendant que le mal envahissant ruinait la viticulture française.

Dans toute épidémie violente, invasion brusque, il y a un moment de panique: une incertitude, un tâtonnement inévitables qui président aux premiers établissements de défense, aussi l'ennemi fait-il des progrès et souvent trop avant pour pouvoir le chasser complétement.

La France a été surprise, le phylloxéra attaqué mollement, grâce au manque d'unité dans la lutte, a pu s'étendre avec facilité, terrifiant propriétaires et vignerons, et les empêchant d'entendre la voix des hommes de cœur cherchant à rallier et gouvernement et gouvernés sous le même étendart.

Pendant qu'en France le phylloxéra mangeait dans l'espace de douze ans 1,500,000 hectares, chez nous, grâce aux efforts combinés, à la coordination des forces et à l'unité d'action sous l'égide du gouvernement et à l'aide du sulfure de carbone, nous le voyons confiné et réduit à son minimum d'action. « Nul n'ignore, en effet, dit un auteur compétant, qu'un des principaux obstacles dans la lutte contre le phylloxéra (en France) a consisté dans la résistance du paysan ignare, laquelle est parfois allée jusqu'à une véritable levée de fourches et d'espingoles alors *qu'ailleurs*, éclairé par l'enseignement viticole, absent chez nous, il était le meilleur auxilaire de la défense. Avant de vaincre le phylloxéra, il faut donc commencer par vaincre le vigneron, par le vaincre comme dans la fable, à la manière du soleil qui fait tomber le manteau par la lumière. »

Si la conduite des vignerons français a pu arracher à un auteur sérieux des paroles aussi sévères; espérons que dans notre canton, où l'instruction est si intense, nous n'aurons jamais à constater des faits pareils.

Le phylloxéra ne chôme pas et si je vous ai cité ce qui précède, quoique déjà vieux, c'est comme étude comparative et sujet de méditation.

La lutte est, je le sais, vis-à-vis des taches nouvelles, entourée de doutes sérieux sur sa réussite et son avenir. Mais voyons les choses sainement, froidement, et ne nous lançons dans une nouvelle voie qu'après mûr examen et après avoir étudié toutes les conséquences d'une nouvelle tactique et de nouveaux plans de bataille.

Pour certains perchoirs, la lutte paraît impossible, pour d'autres, elle est couronnée de succès; peut-être avons-nous des négligences à enregistrer, des constatations cachées ou dissimulées, des influences mauvaises et contraires, que sais-je, cela se peut; mais du sérieux et pas de parti-pris; si nous cessons, cela peut arriver, nos vignes tout en se phylloxérant n'auront pour plusieurs années pas plus mauvaise mine, mais tout à coup les défaillances se feront sentir et la mort des ceps viendra semblable à la gelée d'une nuit ruiner les espérances fondées sur l'innocuité des piqûres du phylloxéra. Nous verrons la prochaine fois les péripéties de la lutte et nous essayerons d'en déduire des conclusions pratiques.

Dr P.

NOUVELLES POLITIQUES

France

Les journaux publient le texte du rapport sur le mouvement de la population de la France pendant l'année 1888, que le chef de la division de la statistique et de la comptabilité, M. Vannacque, a adressé au président du Conseil. « Ce document et les tableaux y annexés méritent toute l'attention du public, dit le *Temps*. Ils attestent un état de choses dont il est impossible de se dissimuler la gravité croissante et qui se caractérise par les faits suivants: diminution des mariages et des naissances, diminution de l'excès des naissances sur les décès; c'est-à-dire, en somme, ralentissement du taux déjà si lent de l'accroissement de la population.

« Il suffit de rapprocher ces chiffres de ceux que publiait récemment le gouvernement anglais dans le *Statistical abstract* pour 1889 (années 1877-1887), pour se faire une idée de la rapide disproportion qui tend à s'établir entre la France et les autres pays. Il y a là de quoi préoccuper sérieusement tous les esprits patriotiques. »

— Mercredi s'est ouvert à Paris le congrès international des pompiers. M. le major Malet, de Genève, a remercié, au nom de la Suisse, pour les prévenances dont les officiers étrangers sont comblés et a apporté à la France les vœux sympathiques de notre pays.

NOUVELLES SUISSES

Rassemblement de troupes

M. le colonel Muller, commandant de la Ve division, a adressé cet ordre du jour à ses troupes:

Officiers, sous-officiers et soldats,

Après quatre années voici de nouveau la Ve division sous les armes pour s'exercer à servir la patrie.

Plus que jamais le peuple suisse suivra vos travaux, car plus que jamais il a devant les yeux la haute importance de notre mission.

Vous justifierez la confiance qu'on a mise en vous, par votre irréprochable attitude, par votre persévérance et par vos efforts intelligents. Vous saurez supporter fatigues et privations avec l'égalité d'esprit du soldat qui travaille pour son pays. Sans hésiter vous entreprendrez les tâches en apparence les plus rudes, sachant que vouloir c'est pouvoir. Et, dans toutes les circonstances, vous conserverez l'entrain et la belle humeur, qui sont l'ornement d'une bonne troupe.

Voici l'ordre du jour de M. le colonel Feiss, commandant de la IIIe division:

Officiers, sous-officiers et soldats,

Pour la première fois, la IIIe division est placée sous mon commandement. Après le cours préparatoire des différentes armes, nous serons appelés à des manœuvres de campagne contre la cinquième division. Ces exercices doivent former les chefs et la troupe à la tactique de guerre. Le but sera atteint si chacun de vous fait son devoir. A votre tête, je vous en donnerai l'exemple.

***

Un accident est survenu pendant la marche de la batterie 28, de Bâle à Olten. Effrayé par le sifflet d'une locomotive, le cheval que montait un premier lieutenant s'est emballé et s'est précipité directement sur la voie ferrée. Le cavalier a été démonté mais ne s'est fait aucun mal; le cheval, au contraire, a été fort mal arrangé.

L'éboulement de Tscherlach.

Wallenstadt, 27 août.

La situation à Tscherlach est critique. Les éboulements continuent. Des masses plus ou moins considérables de terre et de rochers se détachent de la montagne, à une lieue environ au-dessus du village, et roulent sur la pente avec un fracas terrible, entraînant avec elles des chênes, des hêtres, d'énormes sapins.

On continue à évacuer les parties les plus menacées du village. Les vignes et les prairies avoisinantes sont recouvertes de trois à quatre mètres de boue et de débris de toute sorte. Pour faciliter l'écoulement des eaux, on a détourné le lit du Kuppelabach, rompu ses digues, et le ruisseau se déverse actuellement à travers de magnifiques prairies. Ce sacrifice paraît malheureusement devoir être inutile; la pluie a recommencé à tomber et les détonations se succèdent plus rapprochées dans la montagne. Une section d'infanterie a été envoyée de Wallenstadt pour faire le service de garde. On a les craintes les plus vives pour cette nuit.

Wallenstadt, 27 août, 8 h. soir.

La catastrophe est imminente. De nouveaux éboulements ont atteint les maisons. Le lit artificiel du ruisseau s'est comblé; l'eau se répand dans le village et mine les habitations abandonnées. Tscherlach paraît complétement perdu.

Anarchistes. — La police de Bâle a opéré une descente au cours de laquelle elle a saisi des manifestes anarchistes. Un habitant de la maison suspecte a été arrêté par ordre du département fédéral de justice. C'est un commis, de Soleure, âgé de 19 ans.

La surlangue et le piétin diminuent quelque peu dans les contrées infectées; le nombre des bêtes malades était, le 15: race bovine, 1544 pièces; le canton de Saint-Gall annonce: 909 bœufs et vaches, 418 chèvres et 62 porcs, dans les communes les plus voisines du Säntis. Dernièrement, le vétérinaire fédéral stationné à San-Magarethen, frontière autrichienne, a repoussé un convoi de 160 bœufs gras, amenés par un marchand de bétail de Bregenz, parce que plusieurs sujets présentaient les symptômes de l'épidémie. En Bohême, la surlangue sévit avec intensité.

Tireurs suisses à Paris. — Bien que les résultats officiels ne soient point encore connus, il semble certain que c'est M. Christen, de Wolfenschiessen (Unterwald), qui a définitivement obtenu le grand prix de Paris au concours de tir de Vincennes. Ce grand prix est de 3000 fr., auxquels s'ajouteront la prime de 1000 fr. promise par un de nos compatriotes, à Paris, au tireur suisse qui obtiendrait le 1er prix.

M. Borgeaud, de Pully, a le premier prix à la cible libre.

Grand enthousiasme chez les Suisses à Paris.

Berne. — On se souvient que cinq Américains prétendus pick-pockets avaient été arrêtés à la gare de Berne. Or, il paraît que ce sont cinq honorables touristes. On considère à Berne cette arrestation comme une regrettable bévue. Le ministre des États-Unis a réclamé auprès du Conseil fédéral dans des termes courtois et modérés. Une enquête minutieuse est entreprise. L'Etat de Berne devra, sans aucun doute, payer une indemnité équitable aux Américains arrêtés.

Berne. — Mme de Mestral-Wurstemberger, à Berne, a institué comme légataires universels de sa fortune les trois établissements de bienfaisance suivants: le fond des pauvres de la corporation des Boulangers, à Berne; l'infirmerie et asile de M. Dänliker; l'asile particulier des pauvres, à Berne. Après le payement de divers legs, la somme revenant à chacun de ces établissements sera d'environ 25,000 francs.

Bale-Ville. — La femme d'un aubergiste du Petit-Bâle a été lundi victime d'une escroquerie. Pendant que son mari s'était rendu au cortège de la fête commémorative de la bataille de St-Jaques, deux individus se présentèrent avec une traite de 50 fr., échue, tirée sur l'aubergiste, et en réclamèrent impérieusement le payement. La femme paya, mais au retour de son mari elle dût constater qu'elle avait été volée.

Grisons. — Un garde-voie a relevé lundi matin de bonne heure, aux abords de la gare de Coire, le cadavre d'un... lièvre, auquel le dernier train du soir venant de Landquart avait tranché la tête. Inutile de dire que le garde-voie et sa famille en ont fait une excellente gibelotte pour leur dîner.

Saint-Gall. — Le soldat qui avait disparu de l'école de tir de Wallenstadt est retrouvé. Il avait entrepris une course dans les montagnes et, quand il eut assez de sa promenade, il revint à la caserne. Ses supérieurs lui ont procuré du repos en l'envoyant pour quelques jours au cachot.

Argovie. — On n'est pas encore parvenu à éteindre complétement les flammes qui se ravivent sans cesse dans les décombres du couvent de Muri. Une centaine d'hommes sont occupés aux travaux de déblaiement. Des écroulements partiels se produisent à chaque instant.

La commission d'expertise a fixé à 670,200 fr. le dommage causé par le sinistre aux bâtiments.

Il n'a pas encore été possible d'estimer les dégâts causés au mobilier.

Uri. — La chasse aux chamois, qui sera autorisée dès le 2 septembre, promet d'être fructueuse dans les montagnes d'Uri. On en a vu des troupeaux comptant jusqu'à cinquante têtes.

Vaud. — On annonce que la fabrique Nestlé à Vevey, dont la réputation est européenne, a l'intention d'établir à Payerne une succursale, à l'instar de celle de Bercher.

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

Chasse. — Ce n'est pas au 13, mais au jeudi 12 septembre, que le Conseil d'Etat a ajourné l'ouverture de la Chasse.

Barreau. — Les examens au barreau auront lieu dans le courant du mois d'octobre. S'inscrire au département de justice jusqu'au 25 septembre.

Un parc au Creux-du-Van

Le Conseil d'Etat vient de prendre l'arrêté suivant:

Vu l'exposé fait à la séance de ce jour par le chef du département de l'industrie et de l'agriculture, et duquel il résulte:

Qu'il s'est récemment constitué un comité d'initiative ayant pour mission de poursuivre et de compléter par de nouvelles entreprises, d'entente ou séparément avec la Société du Sentier des Gorges de la Reuse, les travaux destinés à mettre en valeur et à embellir les sites pittoresques qui existent dans cette région du pays, notamment par la construction d'un sentier partant du Champ-du-Moulin pour aboutir au fond du Creux-du-Van et par l'aménagement d'un enclos dans lequel seraient parqués un certain nombre d'animaux de la faune du Jura ou de la faune des Alpes, tels que chevreuils, cerfs, chamois, bouquetins, etc., à l'exemple d'un parc créé par la ville de Zurich dans ses forêts de la Zihl;

Que l'aménagement de cet enclos est toutefois subordonné à l'autorisation de l'Etat qui est devenu propriétaire de la plus grande partie des forêts et sols forestiers qui existent au Creux-du-Van, le comité requérant désirant, avant de se mettre à l'œuvre et avant d'entreprendre l'étude de la confection des clôtures qui devront être établies pour assurer la fermeture de l'enclos, être muni de l'autorisation du Conseil d'Etat et être fixé sur les dimensions des terrains qui pourront être clôturés;

Vu les conclusions favorables du chef du département de l'industrie et de l'agriculture et considérant que l'Etat a le devoir de seconder, chaque fois que son concours est réclamé, les entreprises nées de l'initiative particulière et qui ont un but d'intérêt ou d'agrément public comme celui que se propose le comité requérant;

Arrête:

Article 1er. — Le département de l'industrie et de l'agriculture est autorisé à faire délimiter par les soins de l'inspecteur général des forêts, dans les forêts et terrains forestiers dont l'Etat est devenu propriétaire au fond du Creux-du-Van, un enclos que le comité requérant pourra faire entourer d'une palissade et dans lequel il pourra installer une collection d'animaux des Alpes et du Jura.

Art. 2. — Une expédition du présent arrêté sera transmise par la Chancellerie au citoyen Louis Perrier, représentant du comité requérant.

Neuchâtel, le 27 août 1889.

Chaux-de-Fonds. — Hier matin, avant dix heures, un grave accident est survenu, rue du Parc, 56, où se trouve une maison en construction.

Deux ouvriers transportaient de la pierre sur un échafaudage placé à la hauteur d'un deuxième étage, lorsque soudain cet échafaudage trop faible, paraît-il, céda; dans la chute, la pierre contusionna les ouvriers. Le plus jeune, âgé de 22 ans environ, a les deux jambes cassées, l'autre, âgé de 30 ans environ, a reçu des contusions, notamment aux reins.

Colombier. — On mande de Colombier que 30 soldats sont compromis dans un détournement de cartouches à blanc.

Courses d'Yverdon

Yverdon, 29 août.

Un temps magnifique a présidé aux courses de chevaux d'aujourd'hui. Grande affluence de spectateurs. Dans les tribunes beaucoup d'élégantes toilettes claires.

L'*Helvétie* avait amené de Neuchâtel un fort contingent d'amateurs.

Les courses étaient fort animées. Tout a admirablement bien marché. Pas un seul accident. Voici les résultats:

Trot attelé. — 1er prix, L. Brunner, Chaux-du-Milieu.

Course plate au galop. — 1er prix, C. de Rham, Montavaux; 2me, J.-C. Monachon, Gollion; 3me, Ed. Oppliger, Neuchâtel.

Concours de chevaux sautant des obstacles. — 1er prix, Ed. Oppliger, Neuchâtel; 2me, U. Joliquin, Villarzel; 3me, M. Nicod, Bottens.

Course plate au galop pour tous chevaux. — 1er prix, J. Gehri, Morges; 2me, H. Cornaz, Faoug; 3me, J. Buttin, Montagny.

Trot monté. — 1er prix, C. Schladenhauffen, Carouge; 2e, J. Keppler, Chaux-de-Fonds; 3e, Emile Journiac, Locle.

Courses de haies pour chevaux demi-sang. — 1er prix, R. Buhler, Yverdon; 2e, J. Dufour, Lausanne; 3e, Ed. Oppliger, Neuchâtel.

Course plate au galop pour sous-officiers et soldats. — 1er prix, M. Nicod, Bottens; 2e, H. Cornaz, Faoug; *ex-æquo*, D. Jaquiéry, Dumoret.

Courses de haies pour officiers. — 1er prix, et 2e prix, J.-H. Binet, Genève; 3e, C.-P. Bonnard, Lausanne.

Trot monté pour tous chevaux. — 1er prix: E. Abrecht, Bienne; 2me, Dr Fontanel, Carouge; 3me, J. Passet, Carouge.

Cross-Country. — 1er prix: M. Nicod, Bottens; 2me, J. Dufour, Lausanne.

FAITS DIVERS

Les maisons géantes à New-York. — Il y a en ce moment en construction à New-York deux maisons d'une élévation inusitée. D'après les journaux spéciaux américains, l'une, la plus grande, celle de J. Noble Stearns, est située aux numéros 50 et 52 Broadway et 41-43 New-Street. Elle n'aura pas moins de *treize* étages du côté de Broadway et de *quinze* du côté de New-Street.

La façade de cet immeuble ne sera que de 6m56 sur Broadway et de 12 mètres sur New-Street. Quand à la profondeur, elle atteindra 48m60. Pour obtenir une telle superposition d'étages, il faut une architecture toute spéciale; aussi les cinq premiers étages seront-ils en fer et les autres en briques. L'édifice sera à l'épreuve du feu et coûtera 225,000 dollars (1,125,000 francs).

La seconde maison est celle qui se construit pour le compte de la banque d'Amérique, au coin de Wall-Street et de William-Street. De moindres proportions, elle n'aura que neuf étages. La largeur sera de 21m34 sur 24m38 de longueur. Toujours comme la précédente, elle sera à l'épreuve du feu. La façade sera en pierre, les deux premiers étages en granit et les sept autres en pierre à chaux de l'Indiana. Le prix de revient sera de 400,000 dollars (2 millions de francs).

DERNIERES NOUVELLES

Copenhague, 29 août.

Le couple impérial de Russie et sa famille ont débarqué cette après midi à 3 h. 50. Ils ont été reçus par la famille royale de Danemark. Ils ont traversé la ville toute pavoisée pour se rendre à la gare et se sont immédiatement remis en route pour Fredensborg.

Louvain (Belgique), 29 août.

Un incendie a détruit l'asile des aliénés et le couvent des Alexains. Les pensionnaires ont été sauvés. Les pertes sont considérables.

Madame Emile Cosandier-Vuillomenet, Monsieur Paul Cosandier, Monsieur et Madame Charles Cosandier-Œhn et leurs enfants, Monsieur et Madame Samuel Grosvernier-Cosandier et leurs enfants, Mesdemoiselles Emma, Alice et Léa Cosandier, les familles Cosandier, Vuillomenet et Mathey, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte irréparable qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur très regretté époux, père, beau-père, grand-père et oncle,

Monsieur ÉMILE COSANDIER,

que Dieu a rappelé à Lui, aujourd'hui, dans sa 56me année, après une longue et pénible maladie.

Neuchâtel, le 28 août 1889.

Car je suis assuré que ni la mort, ni la vie, ni aucune autre créature ne nous pourra séparer de l'amour que Dieu nous a montré en Jésus-Christ notre Seigneur.

Romains VIII, v. 38.

L'enterrement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu vendredi 30 août, à 1 heure après midi.

Domicile mortuaire: Rocher n° 5.

On ne reçoit pas.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part.

AVIS TARDIFS

COMPAGNIE

DES

MOUSQUETAIRES

DE NEUCHATEL

TIR-VOLAILLE

Samedi 31 août et Dimanche 1er septembre

de midi à la nuit.